



## Assemblée générale

Distr. générale  
24 juillet 2002  
Français  
Original: arabe

---

### Cinquante-septième session

Point 22 h) de l'ordre du jour provisoire\*

### **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire**

### **Lettre datée du 23 juillet 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué qui a été publié à l'issue de la session extraordinaire de l'Assemblée nationale iraquienne tenue le 15 juillet 2002, et qui a trait aux menaces américaines contre l'Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, au titre du point 22 h) de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Mohammed A. Al-Douri

---

\* A/57/150.



**Annexe à la lettre en date du 23 juillet 2002, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Iraq  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Communiqué émanant de la session extraordinaire  
de l'Assemblée nationale**

L'Administration et le Congrès américains mènent actuellement une campagne hostile à l'Iraq qui vise à renverser le régime patriotique en place dans notre pays et à le remplacer par un gouvernement à la solde des États-Unis, en utilisant à cet effet toute sorte d'instruments de propagande et de moyens politiques, économiques et militaires.

Tout ceci se passe au mépris du droit international et en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies. Les États-Unis violent l'espace aérien de l'Iraq, tuent sa population, financent des activités hostiles à ce pays, le menacent, empêchent le Conseil de sécurité de lever l'embargo décrété contre lui, sans justification juridique aucune. Ces agissements illicites ont marginalisé l'ONU dont la Charte est bafouée, portent atteinte aux principes du droit international et constituent une violation des usages internationaux. Il en résulte une situation internationale où c'est la force qui prime et non pas le droit et où la sécurité et la stabilité des États arabes et de la région, où ces pays se trouvent, sont menacées. Cette situation met en danger la paix et est contraire aux intérêts des peuples arabes et du monde. Dans le même temps, l'entité sioniste agissant avec l'appui et les encouragements de l'Administration et du Congrès américains, opprime le peuple palestinien, pratique à son encontre une politique de génocide sous le prétexte de lutter contre le terrorisme et l'empêche d'accéder à l'indépendance et de récupérer sa patrie. Les politiques décrites ci-dessus, qui s'appuient sur la force armée, sur des activités illicites et sur une propagande médiatique destinée à égarer l'opinion publique, ont créé une situation désastreuse en Iraq où le maintien délibéré de l'embargo a tué plus de 1 600 000 citoyens innocents, de même qu'elles ont exposé le peuple palestinien au génocide et l'ont empêché de réaliser ses droits nationaux.

On notera à cet égard que le Congrès américain qui est censé représenter le peuple des États-Unis adopte systématiquement des politiques hostiles à la cause des peuples et que son attitude est tout aussi inique que celle de l'Administration américaine actuelle.

L'Assemblée nationale qui représente le peuple iraquien dénonce la politique d'hostilité à l'égard de l'Iraq et de la Palestine qu'ont adoptée les États-Unis, et elle condamne le discours prononcé par le Président américain George W. Bush le 25 juin 2002 ainsi que les sources à l'origine de certaines déclarations et activités concernant l'Iraq.

En outre, elle déclare, au nom du peuple iraquien, qu'elle se tient résolument aux côtés du Président Saddam Hussein (que Dieu le protège) dont elle est entièrement solidaire, appuie toutes les mesures que ce dernier a prises et prendra pour défendre la sécurité et l'indépendance de l'Iraq et préserver le régime patriotique en place dans ce pays, et fera tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer de tels efforts, convaincue que toutes les tentatives d'agression sont vouées à l'échec.

Par ailleurs, elle engage toutes les assemblées parlementaires des pays arabes, des pays islamiques et de tous les États épris de paix, à assumer leurs responsabilités en défendant la cause de la paix, en s'opposant à la politique de la force, en protégeant la Charte des Nations Unies, et en dénonçant les agissements et les déclarations de l'Administration et du Congrès américains. Enfin, elle invite les pays à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour remédier à la situation internationale actuelle qui est le fruit de la politique d'hégémonie suivie par l'Administration américaine, avec le soutien du Congrès.

---